



RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ  
FEMMES – HOMMES

Année 2024

Communauté de Communes  
du Val de Somme

---

# Objet du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

## *textes de référence et contenu*

---

### Introduction

La loi du 4 août 2014 et son article 61 prescrivant aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité.

L'article 1<sup>er</sup> précise que « L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ». L'approche intégrée devient donc la règle dans la conduite des politiques publiques locales. Il s'agit de considérer la situation des femmes et des hommes avant la mise en place ou le réajustement de toute action.

De plus, cette loi rappelle que la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment des actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes ; à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes, à lutter contre la précarité des femmes ; à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité des métiers ; à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ; à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ; à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

Le présent rapport est produit en application de l'article L. 132-11 du Code Général de la Fonction Publique.

### Textes de référence :

- La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle
- La loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville
- La loi du 4 août 2014 qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes ; et plus précisément les articles 61 et 77 de la loi 2014-873
- Décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités locales.
- La Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Les collectivités territoriales sont au cœur des questions d'égalité femmes-hommes de par leur statut d'employeuses publiques et leur potentiel d'action au niveau local. Elles peuvent donc agir pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes, l'accès aux droits, à la culture, aux sports, aux loisirs et pour une communication non sexiste.

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes est une obligation légale et doit être présenté à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ce rapport prend en compte les données de janvier à novembre 2024.

## Gestion des ressources humaines de la collectivité

### 1) Analyse de la situation comparée des femmes et des hommes agents de la collectivité

Au 30 novembre 2024, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

- Agents titulaires/stagiaires et CDI : 40
  - Agents en CDD : 3
- Soit un total de 43 agents

En comparaison avec la situation au 30 novembre 2023, les emplois permanents connaissent une stabilité malgré le départ de 2 agents titulaires en cours d'année.

Aussi, la titularisation de 3 agents stagiaires contribue à la pérennisation des emplois.

En cours d'année, un agent contractuel a été stagiairisé mais n'est plus présent dans les effectifs au 30 novembre 2024.

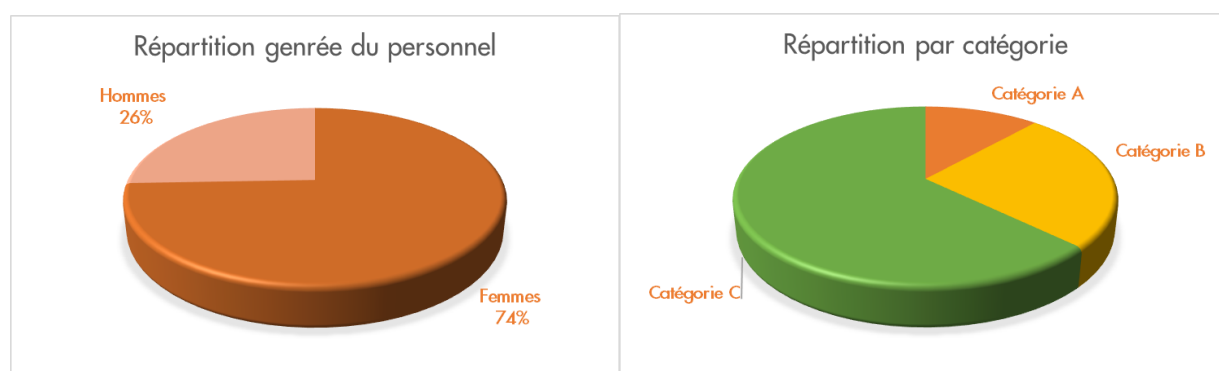
Par ailleurs, un agent titulaire de la FPT a été recruté par voie de mutation.

Enfin, 2 agents contractuels ont été recrutés en CDD sur des postes permanents dans le cadre de l'article L332-8-2°.

Il est à noter que deux postes seront à pourvoir en début d'année 2025 afin de répondre aux besoins des services.

La répartition genrée par catégorie d'emploi évolue également comptant :

Catégorie d'emploi	Femmes	Hommes
Catégorie A	3	2
Catégorie B	9	2
Catégorie C	20	7
Total	32	11



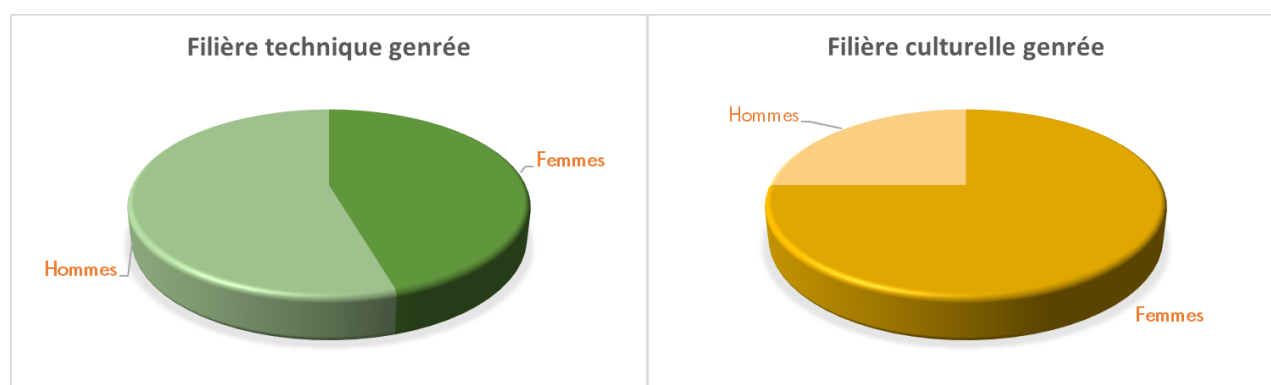
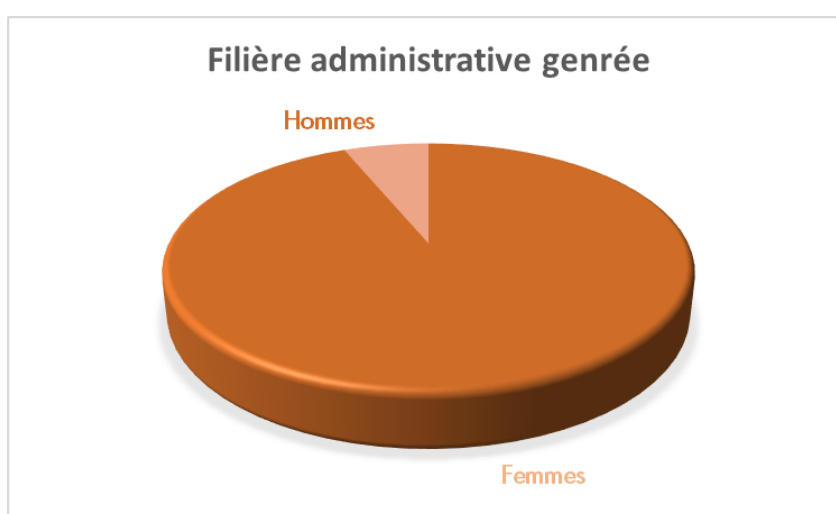
La répartition genrée évolue légèrement en faveur des hommes (+ 3%) par rapport à l'année précédente au bénéfice de la catégorie C.

Malgré le départ d'une agente de catégorie B, la strate évolue par le recrutement d'une agente par voie de mutation et par l'avancement de grade d'une agente suite à la réussite de son concours. La catégorie B représente ainsi 25% de l'effectif global de la collectivité.

Enfin, les 2 agents stagiaires en octobre 2023 sur leur grade respectif de catégorie A ont été titularisés courant 2024, le respect de la parité femme/homme pour 5 agents est maintenu.

La répartition des agents par filière et par genre :

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	15	1
Technique	5	6
Culturelle	12	4
Sportive/animation	0	0
Hors filière	0	0
Total	32	11



La filière administrative reste très majoritairement représentée par la gente féminine à l'identique de l'année précédente.

Par ailleurs, la filière technique note une progression vers la parité grâce au recrutement d'une agente s'approchant de l'équilibre parfait entre les femmes/hommes.

Enfin, la filière culturelle note une belle progression vers la parité puisque la gente masculine représente un quart de ces effectifs.

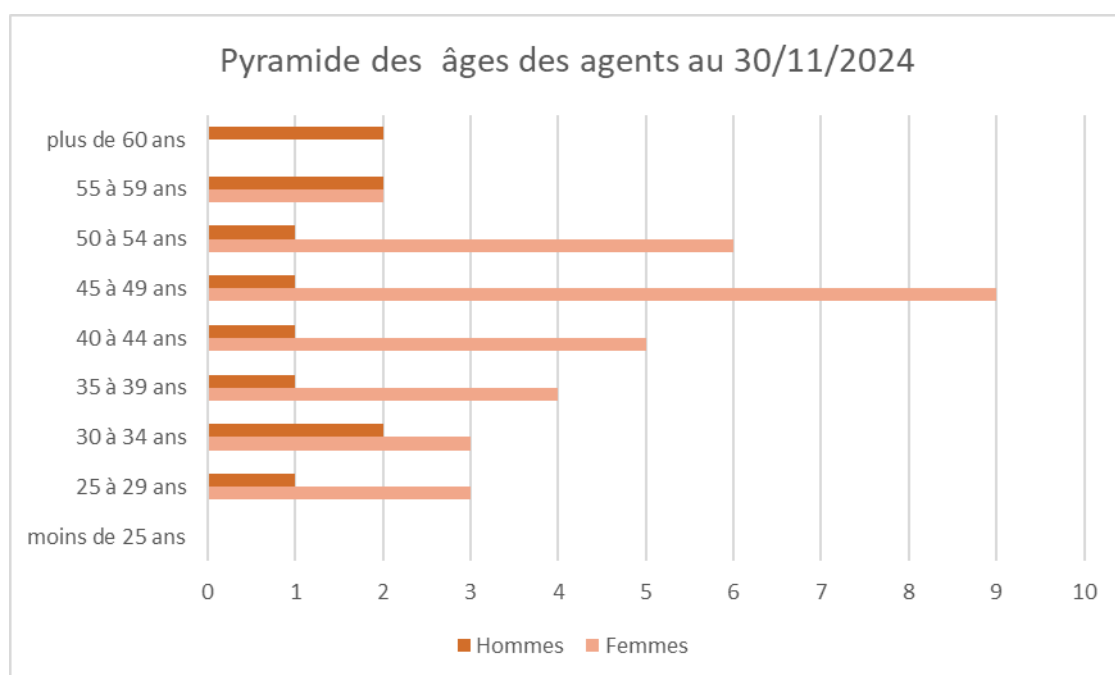
Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La collectivité a rédigé ce plan d'action qui s'articule autour de 4 axes prédéfinis :

- Prévenir, évaluer et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale,
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan d'actions professionnelles doit, pour chacun des quatre axes précités, définir des objectifs et des actions à poursuivre ou à mettre en œuvre à l'aide d'outils et/ou indicateurs. La collectivité veille à suivre ce plan pluriannuel après validation de l'organe délibérant.

La répartition genrée du personnel selon l'âge :

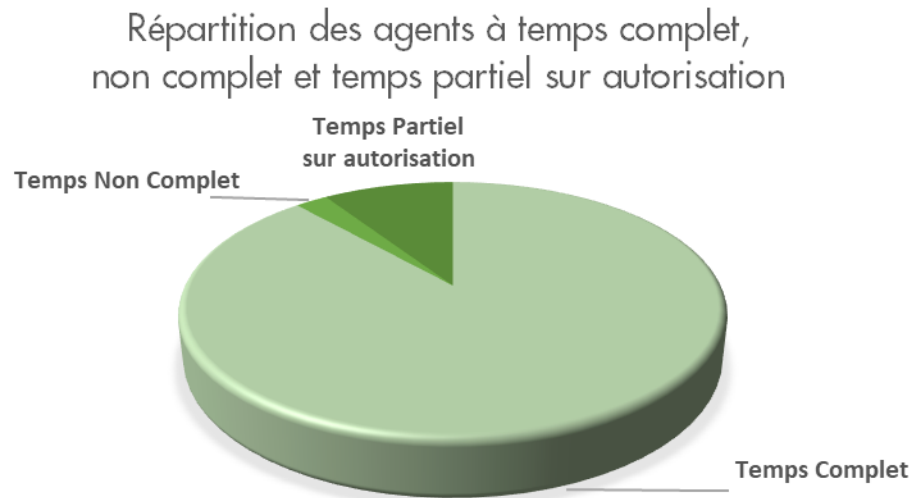


L'âge moyen de l'ensemble des agents titulaires et contractuels confondus est de 44 ans en 2024 à égalité avec l'année 2023.

Ce maintien correspond à une moyenne d'âge de 43 ans pour la gente féminine équivalente à l'année 2023 et à un rajeunissement de la moyenne d'âge passant à 46 ans pour l'effectif masculin.

La tranche d'âge 45 à 49 ans est la plus représentée, si elle est associée à la tranche d'âge supérieure, ce sont 17 agents qui constituent près de 40% de l'effectif global.

## 2) Vie familiale et personnelle, vie professionnelle



Afin de faciliter l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, des dispositifs existent tels que le congé parental, le congé maternité, le congé paternité et le congé garde d'enfant malade.

Les collègues peuvent aussi solliciter des autorisations d'exercer leur fonction à temps partiel suivant des critères précis.

Ainsi, des autorisations d'exercer ses fonctions à temps partiel avec une quotité de 80% du temps de travail initial sont octroyés à 3 agentes et un agent exerce son activité à 70%. Ces personnels représentent 9,30% de l'effectif global de la collectivité.

Il est à noter que ces agents exerçant leur activité à temps partiel sur autorisation sont répartis sur chaque filière de la collectivité.

Enfin, les agents sollicitent chaque année le renouvellement de leur temps partiel sur autorisation démontrant ainsi que ces rythmes de travail correspondent à leur équilibre familial et personnel.

## Les politiques engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

### **Une politique culturelle engagée – des femmes à l'honneur**

La Communauté de Communes détient la compétence culturelle. A ce titre, elle participe financièrement à la programmation culturelle (spectacle vivant) du service culturel de la Ville de Corbie et ses spectacles en décentralisation sur le territoire du Val de Somme.

La médiathèque intercommunale du Val de Somme et son réseau de lecture publique est un service entièrement géré par la Communauté de Communes du Val de Somme, tout comme l'Office de tourisme du Val de Somme.

Les animations 2024 ont été calquées sur le thème des animations 2023, celles-ci ayant reçu un franc succès auprès du public.

## 1. L'Office de Tourisme du Val de Somme

Dans le cadre de sa programmation estivale, l'Office de Tourisme du Val de Somme met en place divers ateliers et visites thématiques. Depuis quelques années, les fantômes du vendredi sont devenus un rendez-vous incontournable, ces personnages atypiques du temps passé réapparaissent pour raconter leur histoire et celle du Val de Somme à travers les âges.

En parallèle, l'Office de Tourisme du Val de Somme rend hommage aux personnages illustres ayant exercés une influence sur l'histoire de notre territoire voire de notre pays. Ainsi, différents actrices et acteurs locaux sont mis à l'honneur sous forme de petites histoires à lire sur le site, voici quelques extraits :



Tout commence en 626... Année de naissance de celle qui sera future Reine du Royaume des Francs. (...)

Bathilde, qualifiée de sage et cultivée par les livres d'Histoire, devient alors régente du royaume des Francs. Elle décide d'œuvrer pour la paix et l'unité du royaume. Le Peuple l'aime pour sa droiture et sa simplicité.

Elle passe ensuite le plus clair de sa vie à servir l'Église, en aidant les plus démunis. (...)

Elle fait construire des couvents, des monastères et des hôpitaux. C'est à elle que l'on doit [l'Abbaye masculine de Corbie](#), érigée entre 657 et 661.

(extrait du site :

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/reine-bathilde.html>)





**VAL DE SOMME**  
terres d'**histoires** à partager



Le 13 janvier 1381 naissait Nicolette Boellet à Corbie. (...)

En 1406, après une vision de Saint-François d'Assise, elle sort de sa réclusion avec l'intention de réformer l'ordre des Franciscains. Sa mission l'amène à traverser le pays et à rencontrer le Pape Benoît XIII qui lui donne le voile noir de professe.

Ce dernier la nomme également abbesse du futur couvent qu'elle allait fonder. , réformatrice de l'ordre des Clarisses et de quelques couvents franciscains, future Sainte-Colette et patronne de Corbie.

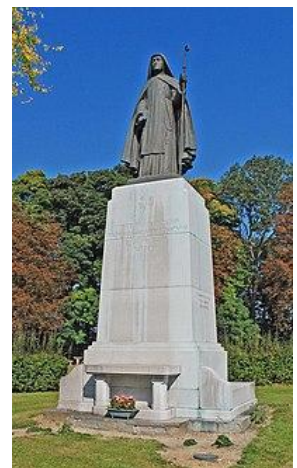


Si elle souhaite en premier lieu faire de Corbie le berceau de la réforme franciscaine, elle y retourne pour y rencontrer une vive résistance qui la pousse finalement à quitter la ville aussitôt. Le couvent sera finalement fondé à Besançon. Entre 1410 et 1447, ce sont 17 couvents qui seront créés selon sa volonté.

Aujourd'hui, une statue de la Sainte Patronne de Corbie, sculptée par Albert Roze, trône à la sortie de la ville.

(extraits du site :

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/sainte-colette.html> )



Courant mars 2024, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'Office de Tourisme du Val de Somme a mis en valeur les femmes de notre territoire. Elles racontent leur vie ordinaire ou extraordinaire liée aux événements historiques passés et deviennent nos Héroïnes du Val de Somme.



**VAL DE SOMME**  
terres d'**histoires** à partager



Dans le Val de Somme, il y a des pages de l'histoire de France qui se sont écrites.

Les paysages et monuments en sont témoins.

(source : <https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/histoire-du-vendredi-1705930151.html>)

L'Office de Tourisme présente ainsi les témoignages de ces femmes que la vie a éprouvé. Mais elles ont fait preuve de ténacité et de résistance et sont devenues des femmes de légende.

Perdues dans le temps, c'est un magnifique hommage rendu au travers des illustrations et biographies mises en ligne par l'Office de Tourisme dont voici quelques extraits :

### [Dame Félicie Obert de Thieusies et Sœur Dorothee Neff](#)

**Félicie Obert de Thieusies**, marquise de Lameth, et **Sœur Dorothee Neff** furent décorées de la **Croix de Genève** pour leurs actes de bravoure pendant la Guerre franco-prussienne de 1870.



Respectivement ambulancière et directrice ambulancière, elles partent sur les champs de bataille autour d'Hénencourt pour transporter les blessés dans les villages et leur prodiguer les premiers soins. À Hénencourt, c'est Monsieur de Lameth, époux de Dame Félicie, qui y établit l'ambulance.

Aujourd'hui, elles font partie **des rares femmes médaillées de la guerre franco-prussienne.**

Une plaque mémorielle rappelle leur héroïsme sous la Statue de l'Espérance d'Hénencourt, érigée par Monsieur Henri de Lameth, fils de Félicie et Baudouin de Lameth, en mémoire des jeunes morts pour la patrie et de ceux qui l'ont défendue.

### Camille Jumel

Née à Corbie en 1868, **Camille Jumel** est influencée par l'histoire de l'Abbaye de Corbie. Elle entre vite dans les ordres et devient alors Sœur-Adélarde chez les franciscaines de Calais.



Elle obtient la Croix de Guerre avec une Palme et son dévouement auprès des soldats britanniques lui vaudra une décoration supplémentaire, une médaille de la Croix Rouge anglaise en 1917 avec pour citation : « *Services exceptionnels rendus aux ambulances britanniques spécialement à la suite de la prise des "Briques" en 1915* » (Juillet 1917).

Elle retourne dans son monastère en 1919 où elle décédera en toute discrétion.

### Suzanne Potet

Née en 1894 à Hamelet, Suzanne est mariée à Henri Maillard. Le couple communiste **entre en Résistance dès 1940.**

De leur pavillon familial à Gagny (93), ils s'occupent **de transmissions clandestines entre la Résistance et Londres.**



Ils sont **arrêtés et emprisonnés** le 10 août 1942 pour actes terroristes, selon l'avis du responsable SS de leur secteur. Ils avaient en leur possession 2 postes émetteurs et un appareil de transmission morse.

**Henri est fusillé** le 11 août et **Suzanne est déportée à Auschwitz-Birkenau** en janvier 1943 de Compiègne avec le matricule 31 627.  
Elle mourut au camp de concentration de maladie à la mi-avril.

### Julia Delamotte

Née Dromain le 29 janvier 1903, **Julia** épouse Ernest Delamotte en 1920 avec qui elle aura quatre enfants : Sylvaine Christian, Marcel et Robert.

**Toute la famille entre en Résistance en 1942 à Villers-Bretonneux.**



Selon l'Association pour l'Étude de la Résistance Intérieure (AERI), aujourd'hui branche du Mémorial National de la Résistance, **elle commence ses actions de résistance 1942 en ouvrant une épicerie** qui lui permettra d'exécuter les activités clandestines de la Résistance avec son Ernest et ses fils Marcel et Christian.

Le 8 mai 44, **Julia est dénoncée**. Elle est arrêtée à Villers-Bretonneux, **emprisonnée** à la citadelle d'Amiens puis transférée au camp de Romainville.

Le 1er juin 1944, elle fait partie du convoi de 59 femmes à destination de Sarrebruck.

Le 19 juin 1944, **Julia est déportée** au camp de Ravensbrück où elle décède d'épuisement le 21 janvier 1945. Elle portait le matricule 42 231.

Elle obtient la médaille de la Résistance à titre posthume par l'État en 1959, son nom se trouve sur les monuments commémoratifs de Villers-Bretonneux.

(biographies et images extraites du site :

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/dame-felicie-obert-de-thieusies-marquise-de-lameth-et-s-ur-dorothee-nef.html>

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/camille-jumel.html>

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/suzannepotet.html>

<https://fr.valdesomme-tourisme.com/pages/decouvrir-val-de-somme/histoire-et-memoire/julia-delamotte.html>

)

3 autres portraits de femmes figurent sur le site de l'Office de Tourisme du Val de Somme.

Il est rappelé que :

« *Les images générées à partir d'une intelligence artificielle.*

*L'apparence des personnages qui vous sont présentés est complètement fortuite et générée par intelligence artificielle.*

*Les récits et parcours de vie dévoilés sont quant à eux réels.*

*Toutes les héroïnes présentes dans ce format ont bel et bien existées et les faits qui y seront évoqués véritables. »*

## 2. La clause d'égalité dans les marchés publics

Depuis l'application de la loi 2014-873 du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, trois nouvelles interdictions d'accès aux marchés publics ont été instaurées. Seront dorénavant écartées les personnes ayant été condamnées depuis moins de cinq ans :

- Pour discrimination fondée sur le sexe,
- Pour méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Seront aussi écartées les personnes qui n'auront pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Seules les entreprises où sont présentes une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives sont concernées par cette obligation.

Concrètement, les entreprises souhaitant candidater à une procédure de marchés publics, doivent notamment, attester sur l'honneur qu'elles n'entrent dans aucun cas visé ci-dessus.

A ce jour, aucune entreprise n'a été rejetée pour ce motif.

## 3. Activités sportives

La Communauté de Communes du Val de Somme a en charge les équipements sportifs, elle permet aux établissements scolaires et aux associations sportives de pouvoir profiter de ces équipements.

C'est dans cette dynamique qu'un annuaire des activités sportives proposées sur le territoire intercommunal a été rédigé.

Il reprend la liste de toutes les disciplines disponibles sur le secteur et répertorie tous les contacts pour y accéder.

L'offre est vaste et permet de choisir les activités physiques adaptées aux besoins et souhaits de chacun.

Il est cliquable sur le site <https://www.valdesomme.com/tous-au-sport-a-la-rentree/>





Ainsi, plusieurs clubs sont mis en avant par leurs performances dans la presse locale, il s'agit par exemple des licenciées du club de Mülkky ...

## CORBIE

### Les féminines se font une belle place dans le Mülkky corbéen

Réunie samedi matin en assemblée générale dans la salle des jumelages sous la présidence de Philippe Lefebvre, l'association Le Mülkky corbéen a dressé le bilan de ses multiples activités réalisées en 2023. « Nous nous investissons au maximum dans la vie associative de la ville, a constaté le président Nous répondons aux sollicitations de la commune autant que nous pouvons et ce sera encore le cas en 2024 ! » Et les projets locaux ne manqueront pas avec l'organisation de la deuxième réderie de l'association au terrain de battoir, devenu selon l'expression des responsables de l'association « leur quartier général ». Il y aura aussi le tournoi interne en août, les journées du patrimoine et l'Open des Hauts-de-France en septembre. « Nous continuerons la réhabilitation du terrain de boules picardes que nous voudrions inaugurer en avril et que nous animerons pour faire connaître ce jeu traditionnel », a annoncé Philippe Lefebvre en demandant au passage à la mairie un rafraîchissement extérieur des installations. Côté sportif, le club poursuivra ses entraînements chaque vendredi soir et participera à l'extérieur aux championnats d'Europe à Saint-Amand-les-Eaux. Précisant un chiffre qui fait honneur au club, 50 % des licenciés du club étant des femmes, le président a souhaité bonne chance pour les Championnats d'Europe à Sophie, Katia et Nadia qui formeront une équipe féminine et il s'est projeté dans l'avenir en montrant sa volonté d'organiser en 2025 ou 2026, le « Bazar mixte » un tournoi réunissant chaque année environ 25 équipes en doublettes mixtes.

(extrait du C P du 29-01-2024)



## CORBIE

### Un jeune archer, médaille d'argent aux championnats de France de tir à l'arc

Du vendredi 23 au dimanche 25 février, 393 jeunes archers se sont retrouvés à la Alp'Expo Grenoble pour le championnat de France

Jeunes tir à 18 m. Parmi eux, Anthonin Noro, licencié au club de tir à l'arc Les Archers de L'Enclos de Corbie dans la catégorie U 18 arc nu. C'est-à-dire sans viseur. Fort d'un titre de champion des Hauts-de-France 2024 et second au classement national de tir à 18m U18 -Homme Arc Nu 2024 avec une moyenne de 541 points sur 600, Anthonin a réussi à se qualifier pour ces championnats de France Jeunes Tir à l'Arc à 18m.

Au premier jour de compétition, Anthonin est sorti 3<sup>e</sup> des qualifications avec un score de 527 sur 600 ce qui lui a permis d'être qualifié pour les phases finales.

Il démarre son deuxième jour de compétition en quarts de finale où il remporte son premier duel 7-1 et sa demie finale 6-0 pour s'incliner ensuite en finale et terminer ces championnats avec un beau titre de vice-champion de France Jeunes de tir à 18 m.

... des jeunes archers

(extrait du CP du 01-03-2024)

## 4. Participation aux Jeux Olympiques 2024

A l'occasion des JO 2024 organisés en France, une licenciée du club d'haltérophilie a été sélectionnée pour arbitrer les épreuves olympiques de cette discipline ardue.

**VILLERS-BRETONEUX**

# Aurélie Lhermitte, juge aux JO pour l'haltérophilie

S'il faut des athlètes pour faire une olympiade, il faut aussi des juges. Aurélie Lhermitte, licenciée du Koala Club, fait partie du corps arbitral des épreuves d'haltérophilie et nous raconte son aventure parisienne.

**DELPHINE CATToux**

**V**illers-Bretoneux. Son mémorial. Ses liens indéfectibles avec l'Australie. Et son club d'haltérophilie. Le Koala Club forme depuis pas mal d'années le gratin des athlètes français dans la discipline et a même été élu plusieurs fois, meilleur club d'haltérophilie de France. Alain Lhermitte en est l'actuel président. Autre fierté : sa fille, Aurélie Lhermitte, est l'une des arbitres des épreuves d'haltérophilie des Jeux Olympiques de Paris.

**« Être arbitre, c'est le respect des règles et la rigueur. »**  
Aurélie Lhermitte

**« Il y a des juges de plateau, et moi, je suis au chronomètre. Les athlètes ont une minute quand ils sont appelés pour réaliser leur mouvement. L'appuie et je fais attention de bien éteindre le chrono »,** sourit la licenciée au Koala Club depuis 1991 ! **« J'ai pratiqué l'haltérophilie les trois premières années, puis j'ai arrêté, mais je suis restée licenciée »,** dit celle qui est actuellement gendarme à La Rochelle. **« Le Koala, c'est mon club de cœur. »** L'arbitrage, c'est un domaine qui l'a toujours attirée. **« Ça permet d'avoir une autre vision du sport.**



Aurélie Lhermitte est licenciée au Koala Club de Villers-Bretoneux depuis 1991. Depuis un an, elle prépare sa venue aux JO comme arbitre pour les épreuves d'haltérophilie. Dans une ambiance que la Bretonvilloise dit « jamais connue avant ».

**Être arbitre, c'est le respect des règles et la rigueur. C'est déjà ce qui m'a guidé pour mon métier »,** souligne simplement Aurélie, qui entre jeudi 8 août et ce samedi 10 août au soir, juge trois compétitions différentes. **« Jeudi, c'était les femmes de moins de 59 kg ; vendredi, les hommes de 71 kg, et ce soir (samedi) : les hommes de plus de 102 kg. »**

**ELLE SE PRÉPARE DEPUIS UN AN**  
Notre arbitre originaire de Villers-Bretoneux officie à l'Arena Paris Sud, Porte de Versailles. **« Une grosse salle, c'est très impressionnant. L'haltérophilie n'est pas médiatisée en France, et là, on a 4 000 personnes qui viennent voir les épreuves, dans une ambiance que je n'ai jamais connue encore »,** apprécie celle qui arpente les salles du monde entier en tant que juge internationale de première catégorie. **« Cette année, j'ai par exemple arbitré les championnats d'Europe féminins en Bulgarie, en catégorie senior. Et là-bas, comme souvent dans les pays de l'Est, l'haltérophilie est le sport national. Il y a le double de concurrents que pour ces JO. Il y a donc forcément plus de sélection »,** note la jeune femme. De cette aventure olympique, Aurélie Lhermitte retient pour l'instant les moments d'échanges avec ses homologues. **« J'ai même retrouvé des arbitres étrangers que j'avais vus sur d'autres tournois, c'est rigolo. Je croise aussi beaucoup de volontaires engagés sur ces jeux, qui me posent des questions sur ce sport. Une fois encore, la France est à la traîne dans cette discipline, et les JO permettent vraiment un coup de projecteur. »** Il faut dire aussi que les juges féminines internationales ne sont pas légion pour ce sport. Aurélie Lhermitte est d'ailleurs la seule dans les Hauts-de-France et une des rares en France. **« On est quatre à avoir été sélectionnées pour les JO. »** Une échéance qu'elle prépare – à l'instar des athlètes – depuis un an. **« On est testés nous aussi, sur chaque compétition. »** L'ambiance folle des Jeux à Paris ne laisse que des bons souvenirs à la gendarme qui va bientôt reprendre son quotidien. **« J'espère que je pourrai à nouveau arbitrer lors d'une autre olympiade »,** conclut-elle.

(extrait du CP du 11-08-2024)

## 5. Quand la passion pousse à l'excellence :

La jeune cavalière passionnée d'équitation a reçu le titre de meilleure apprentie de France dans sa spécialité.

Par ce titre, elle accède au métier de cavalier d'entraînement auprès des chevaux de course.



# Lola Bouthors, une cavalière d'entraînement primée

À 18 ans, Lola Bouthors vient de se voir remettre au théâtre du Châtelet, à Paris, le titre de meilleure apprentie de France dans la spécialité cavalière d'entraînement.

**À** 18 ans, Lola Bouthors entraîne les chevaux de course. Elle les entraîne si bien qu'elle a remporté en 2023 le prestigieux prix de meilleure apprentie de France dans la spécialité cavalière d'entraînement, qu'elle s'est vue officiellement remettre le 21 février 2024 à Paris. Originaire de Daours, Lola Bouthors monte à cheval depuis ses 5 ans. « C'est devenu aussitôt une passion, le monde du cheval m'a toujours attirée. J'ai tout de suite voulu en faire un métier. Je suis actuellement salariée dans l'écurie de Carlos Laffon-Parias située à Chantilly. Le métier de cavalier d'entraînement consiste à entraîner les chevaux de course », explique la jeune cavalière qui a obtenu ce titre grâce à un travail acharné.

*« Le métier de cavalier d'entraînement consiste à entraîner les chevaux de course »*

**Lola Bouthors**

Lola Bouthors a progressé en club hippique jusqu'à l'âge de 15 ans, et elle a ensuite intégré en 2020 l'école des courses hippiques AFA-SEC de Gouvieux dans l'Oise pour passer un BAC pro CGEH (conduite et gestion d'une entreprise hippique).

**« IL FAUT ÊTRE MÉDAILLE D'OR DE TOUTES CES ÉTAPES »**

« Lors de mon apprentissage, j'ai décidé de participer au concours de meilleur apprenti de France. Ce prix consiste à récompenser les jeunes dans leur domaine de formation. Les épreuves se déroulent en plu-



Lola Bouthors est devenue meilleure apprentie de France en 2023. Elle a reçu son prix à Paris, il y a quelques jours.

sieurs étapes, départementale, régionale et nationale. Pour être meilleur apprenti de France, il faut être médaille d'or de toutes ces étapes », explique la jeune fille.

« Les candidats sont jugés sur différents critères, d'abord tout ce qui touche au bien-être et au respect du cheval. On est évalué ensuite sur toutes nos connaissances liées aux activités équinnes et on participe à une épreuve montée avec aussi une bonne manipulation de l'animal à pied », précise Lola.

Pour obtenir le statut de meilleure apprentie de France, il faut avoir une note au-delà de 180 sur 200 à toutes les étapes. Dans le milieu

du cheval, on considère que ce concours est bénéfique pour toutes celles et ceux qui s'y inscrivent car il met les jeunes qui veulent exercer des métiers souvent de l'ombre sur le devant de la scène.

Pour celles et ceux qui visent l'excellence, ce titre est un tremplin professionnel et personnel qui leur permet de rencontrer des personnes importantes dans le milieu équin et de partager passions et compétences avec leurs pairs. Très exigeant, il favorise aussi bien sûr l'embauche de ces jeunes dans le monde professionnel.

(extrait du CP du 01-03-2024)



## 6. Actions mises en place sur le territoire et au-delà...

Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'association AGENA soutenue par la Préfecture de la Somme présentait son camion itinérant Nina et Simon.e.s.

Ainsi, les femmes peuvent rencontrer une équipe à leur écoute et peuvent être accompagnées de psychologues et d'infirmiers.

De plus, la mise en confiance est primordiale et passe via des divers ateliers et activités, ces moments d'échange permettent alors de redonner espoir à ces femmes dans un esprit de bienveillance.

Le camion itinérant Nina et Simon.e.s était présent le troisième lundi de chaque mois devant le pôle santé de Daours en 2023.

Cette action est maintenue en 2024 sur la région Hauts de France.

**NINA**  
& info · écoute · conseil  
**SIMON.E.S**

**Votre nouvel espace itinérant**

**Gratuit, anonyme & sans rendez-vous**

**Vie de couple • Sexualités • Genre • Violences • Égalité  
• Relations femmes-hommes • Droits et insertion**

*Nous nous posons toutes et tous des questions sur ces sujets.  
Alors venons tout simplement en parler, de manière anonyme et gratuite.  
Bien entendu, tout ça reste entre nous...*

Le point Nina & Simon.e.s viendra à votre rencontre.

**Le troisième lundi de chaque mois en 2023**  
**De 14H00 à 17H00**  
devant **Le Pôle Santé de DAOURS**

ninasimones@agena.org  
@ninaetsimones

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE  
Agéna

(affiche délivrée par Nina et Simon.e.s)